

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 45

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 Septembre 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET / MME BRIGITTE DEVESA

OBJET

Rapport de liste concernant l'Institut Paoli-Calmettes et l'association ARCADES
oeuvrant dans le domaine de la lutte contre les cancers

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé Publique**

PRESENTATION

Notre collectivité est très impliquée dans le domaine de la lutte contre les cancers en y participant au-delà de ses obligations réglementaires.

La loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, a donné aux départements la possibilité de restituer certaines activités de santé à l'Etat. Le Département des Bouches-du-Rhône a fait le choix de poursuivre cet engagement par voie de conventions avec l'Etat.

A ce titre, je vous propose de soutenir financièrement l'Institut Paoli-Calmettes (IPC) au titre de son activité de dépistage oncogénétique et de médecine prédictive en cancérologie ainsi que l'association Arcades en ce qui concerne ses activités de dépistage organisé du cancer du sein et du cancer du côlon.

1 - INSTITUT PAOLI-CALMETTES

Adresse : 232, Boulevard de sainte-Marguerite - 13009 Marseille

Directeur Général : Patrice VIENS

SAN 000660 - Fonctionnement général

En 2016, plus de 3 184 consultations ont eu lieu dans le cadre de l'activité de dépistage oncogénétique (2 477 en 2015) cofinancée par le Département avec 1 556 nouveaux patients. Plus de 2 998 patients ont été prélevés et 12 726 tests ont été réalisés (8 588 en 2015) dont 690 se sont révélés positifs (591 en 2015).

En 2017 l'IPC désire :

- renforcer ses actions dans le cadre de la réflexion menée pour le nouveau projet d'établissement 2018-2022,
- accueillir sur son site au Département de la Recherche Clinique et de l'Innovation les personnes prédisposées héréditairement au cancer du sein et des ovaires dans le cadre d'une étude nationale regroupant plus de 30 centres,
- maintenir ses objectifs de plus de 2 000 consultations d'oncogénétique pour le seul département des Bouches-du-Rhône sur 4 sites de consultations,
- continuer à être un acteur clé du Réseau régional HerMION ((Hereditary Mediterranean Integrated Oncogenetic Network) qui regroupe les principaux établissements de santé de la région et a pour but d'améliorer le suivi et la prise en charge médicale des sujets à haut risque génétique de cancers.
- poursuivre son innovation notamment dans les examens d'oncogénétique moléculaire, ses actions de prévention multi-supports, sa participation à l'Observatoire es Cancers en partenariat avec l'InVS (Institut de Veille Sanitaire).

En 2016, le Département a alloué une subvention de 400 000€ à l'IPC dans le cadre de son activité de dépistage oncogénétique.

Je vous propose de reconduire cette subvention à hauteur de 400 000€ au titre de l'année 2017.

2- ASSOCIATION ARCADES

Adresse : 16, Boulevard des Aciéries - Parc Mure - Bâtiment A - 13010 Marseille

Présidente : Brigitte SERADOUR

2.1 - SAN 000706 - Dépistage des cancers du côlon

En 2002, le Département des Bouches-du-Rhône a été sélectionné par le Ministère de la Santé, parmi les 12 départements pilotes pour la mise en œuvre d'un programme national de dépistage des cancers colorectaux.

L'Association ARCADES (Association pour la Recherche et le Dépistage des Cancers du Sein, du Col Utérin et des Cancers Colorectaux) a été désignée comme structure de gestion de ce programme pour mettre en œuvre, sur la base du cahier des charges national, un dépistage organisé des cancers colorectaux dans notre département.

L'introduction du test immunologique dans le programme de dépistage organisé du cancer colorectal a été publiée le 4 octobre 2014 dans le Journal Officiel et a remplacé le test « Hemocult II® » utilisé précédemment.

La lecture des nouveaux tests immunologiques par le laboratoire CERBA a commencé fin mai 2015, ce qui ne permet pas un comparatif pertinent du bilan d'activité de l'année 2016 avec le bilan d'activité de l'année 2015.

Ce dispositif s'adresse aux assurés sociaux hommes et femmes, âgés de 50 à 70 ans et résidant dans le Département des Bouches du Rhône.

Bilan d'activité de l'année 2016 :

297 107 invitations ont été envoyées.

85 948 tests immunologiques ont été lus par le centre de lecture CERBA dont 4,3% se sont révélés positifs (80 465 personnes dépistées soit un taux brut de participation de la population invitée de 27,1%), 2 177 coloscopies ont été réalisées dont 1 397 se sont révélées anormales.

Dans le cadre du dépistage des cancers colorectaux, l'association ARCADES prévoit en 2017 d'envoyer 294 996 invitations (24 583/mois), de lire 100 000 tests et d'envoyer 558 boîtes de 20 tests aux médecins généralistes.

Notre collectivité participe aux dépenses de fonctionnement de l'association ARCADES en ce qui concerne ses activités de dépistage organisé des cancers colorectaux. En 2016, le montant de la participation financière du Département a été fixé à 50 000€

Je vous propose de reconduire cette subvention à hauteur de 50 000€ au titre de l'année 2017.

2.2 - SAN 000707 - Dépistage des cancers du sein

Les modalités de la campagne de dépistage des cancers du sein ont été fixées par l'arrêté du 29 septembre 2006.

Le protocole actuellement en vigueur, concerne toutes les femmes âgées de 50 à 69 ans et jusqu'à l'âge de 74 ans, pour celles qui ont bénéficié du dispositif avant l'âge de 70 ans.

La participation au dépistage est déclenchée par l'invitation par ARCADES ou sur prescription du médecin traitant au rythme d'une fois tous les deux ans.

Bilan d'activité de l'année 2016 :

271 205 invitations ont été envoyées (272 902 en 2015)

56 213 mammographies de dépistage (55 651 en 2015)

Dépistages positifs : 5,18% en 1^{re} lecture et 1,92% en 2^{ème} lecture (5,10% et 2,05% en 2015)

Nombre de chirurgies : 363 (342 en 2015)

Nombre de cancers : 341 (300 en 2015)

Dans le cadre du dépistage des cancers du sein, l'association ARCADES prévoit en 2017:

- d'inviter 160.000 femmes âgées de 50 à 74 ans résidant dans le département des Bouches du Rhône à réaliser une mammographie,
- d'envoyer 110 000 premières relances aux femmes n'ayant pas répondu aux invitations précédentes. (60.000 femmes devraient réaliser la mammographie dans le cadre du dépistage organisé des cancers du sein).

Au niveau national, le financement des examens est à la charge de l'Assurance Maladie. Celui des invitations et des secondes lectures est à la charge de l'organisme de gestion. Celui-ci est financé à parité par l'Assurance Maladie et l'Etat et parfois complété par les Départements.

Dans ce cadre, notre collectivité participe aux dépenses de fonctionnement de l'association ARCADES en ce qui concerne ses activités de dépistage organisé des cancers du sein. En 2016, le montant de la participation financière du Département a été fixé à 250 000€

Je vous propose de reconduire cette subvention à hauteur de 250 000€ au titre de l'année 2017.

PROPOSITION

Au vu de ces éléments, je vous propose de soutenir les trois projets par le biais de trois subventions de fonctionnement pour un montant total de 700 000€

Par ailleurs, afin de garantir le bon emploi de ces subventions, je vous propose la signature de trois conventions type conformément au modèle approuvé par délibération n° 122 de la Commission Permanente du 27 juin 2014.

CONCLUSION

La dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée à la Protection Maternelle et Infantile, Enfance - Santé - Famille, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL